

Innovation 9 : Ferme-pilote, démonstration à la ferme, transmission entre pairs.

Une partie des exploitations qui participeront au projet seront considérées comme des « fermes-pilotes » pouvant servir de lieu de démonstration pour les exploitations voisines, notamment pour les exploitations ne participant pas au projet. Le but visé ici est, premièrement, d'ouvrir les portes des fermes pour présenter ce qui est fait dans le cadre du projet lors de demi-journées ou journées de visites de terrain. Les partenaires scientifiques du projet s'engagent à participer à une douzaine de ces journées de démonstration à la ferme par an. La présence des partenaires scientifiques permettra de partager les perceptions des mesures des agriculteurs et l'expertise des scientifiques. Ces événements laisseront une place aux échanges informels, afin de maximiser les échanges entre agriculteurs, conseillers et scientifiques après la partie formelle.

Une contribution directe de 640 Frs (16 h à 40 Frs/h) par événement de démonstration est prévue pour les agriculteurs et agricultrices qui seront choisis pour réaliser ces journées, pour rétribuer leur participation à l'organisation technique (8h) et leur participation à ces journées de démonstration à la ferme (8h). Dans ce temps de travail est donc également compté un temps pour organiser le déroulement de la journée, la préparation à la présentation des mesures mises en place et la perception de celles-ci (difficultés rencontrées, opportunités, etc.). 75 exploitations au maximum, afin de ne pas être trop redondant, devront donc organiser un événement avec appui de la FRI en soutien. Les personnes en charge des innovations seront chargées de choisir quelles exploitations devront ouvrir leurs portes et organiser ces événements.

Les agriculteurs et agricultrices participant au projet s'engagent dans le cadre du projet à participer à deux événements du projet (démonstrations à la ferme, cercles de travail ou visites hors-projet) par année du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031). Les agriculteurs ne sont pas rétribués pour leur participation à ces événements, afin de ne pas générer des situations inéquitables avec les agriculteurs et agricultrices qui ne feraient pas partie du projet et participeraient aux différents événements. Des sanctions sont appliquées en cas de non-respect de ce principe (voir schéma de sanction 4.2). Toutes les exploitations participantes doivent donc participer à cette mesure, sans exception, à minima en étant présentes à différents événements organisés.

Innovation 9 – ferme-pilote	
Coûts imputables	
Indemnisation du travail (hors travaux mécanisés) :	640 Frs/événement
Nombre max d'évènements :	2027 à 2031 : 15 événements/an, soit 75 événements au total.
Coût pour le projet : se référer au tableau des coûts. Détails du monitoring et suivi scientifique : se référer aux sections 4.3 et 4.4.	